

Nouveau site internet pour le Portfolio européen des langues (PEL)



Le 26 septembre 2011 a été célébré le 10^e anniversaire de la Journée européenne des langues, manifestation organisée pour la première fois en 2001, Année européenne des langues. C'est aussi en 2001 que la Division des politiques linguistiques a lancé deux instruments essentiels : le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), aujourd'hui utilisé dans le monde entier et traduit en 37 langues, et le Portfolio européen des langues (PEL). Il est donc tout à fait opportun qu'à l'occasion de ce triple anniversaire, le projet PEL entre dans une nouvelle phase avec le lancement d'un site internet entièrement repensé.

Qu'est-ce que le Portfolio européen des langues exactement ?

Le PEL a été élaboré par la Division des politiques linguistiques dans le cadre des projets du Conseil de l'Europe visant à asseoir la diversité linguistique et culturelle en Europe par le biais de l'éducation et à diffuser les objectifs, les valeurs, les concepts et les principes européens. Le PEL est un document permettant aux personnes qui étudient ou qui ont étudié une langue, que ce soit dans un cadre scolaire ou extrascolaire, de consigner les résultats de leur apprentissage et leurs expériences culturelles et d'y réfléchir. Ses principales fonctions consistent :

- à motiver les apprenants en reconnaissant les efforts qu'ils fournissent pour enrichir et diversifier leurs compétences linguistiques à tous les niveaux ;
- à fournir un bilan des compétences linguistiques et culturelles qu'ils ont acquises (bilan qui peut notamment être consulté lorsqu'ils passent à un niveau d'enseignement supérieur ou qu'ils recherchent un emploi dans leur pays ou à l'étranger) ;
- à aider les apprenants à structurer de façon cohérente leur parcours d'apprentissage et d'utilisation des langues autres que leur langue première.

Le PEL est lié au Cadre européen commun de référence pour les langues et respecte un ensemble commun de principes et de lignes directrices qui ont été approuvés dans une Recommandation du Comité des Ministres aux États membres

concernant les langues vivantes (voir la Recommandation N° R (98) 6).

De très nombreux éléments montrent que le PEL a eu des retombées importantes, de façon directe et indirecte, sur l'apprentissage et l'enseignement des langues dans divers contextes éducatifs. Même dans les contextes où le PEL n'est pas très connu en tant que tel, les processus qu'il préconise (par exemple, l'auto-évaluation) sont beaucoup plus répandus que dans le passé. Au terme du processus de validation en décembre 2010 (voir le Bulletin de l'éducation n° 29), la conception, l'analyse, la révision, la validation et l'accréditation de 118 modèles de PEL avaient permis d'établir une base solide sur laquelle bâtir le futur du Portfolio.

Pourquoi un nouveau site internet ?

La Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, en coopération avec le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) établi à Graz en Autriche, souhaite promouvoir la mise en œuvre continue du PEL dans les contextes éducatifs partout en Europe. L'expérience acquise pendant ces dix années en matière de validation a rendu possible l'élaboration d'un ensemble de maquettes et de ressources qui facilite la réalisation de modèles de PEL adaptés aux besoins d'un large éventail d'apprenants. En outre, un certain nombre de projets ont soutenu l'utilisation du PEL dans divers contextes éducatifs.

Le nouveau site internet du PEL permet aux visiteurs d'obtenir des précisions sur la conception et l'enregistrement de modèles de PEL et sur leur mise en œuvre. La section relative à la conception et à l'enregistrement comprend des documents sur les origines du PEL et les principes qui le sous-tendent, des comptes rendus de séminaires internationaux, des listes de modèles de PEL enregistrés et accrédités, ainsi qu'un guide d'élaboration d'un modèle de PEL assorti de diverses maquettes et ressources, notamment un nouveau Passeport de langues interactif. La procédure d'enregistrement d'un modèle de PEL, qui remplace la validation et l'accréditation et repose sur le principe de l'auto-déclaration, est décrite dans cette partie du site.

La section relative à l'utilisation du PEL apporte une aide à la mise en place d'un Portfolio dans un système scolaire, un

secteur éducatif, une école ou une classe. On y trouve des idées et des outils pour la formation des enseignants, des modèles et des études de cas concernant l'utilisation du PEL dans différents contextes éducatifs ainsi que des projets menés par le Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe de Graz en vue de promouvoir l'utilisation du PEL.

Les autorités éducatives, les établissements scolaires et les enseignants sont encouragés à utiliser le nouveau site pour réfléchir à l'utilisation du PEL et observer ses effets sur l'apprentissage des langues. Pour que le projet PEL continue de donner de bons résultats, il importe également de mettre en commun l'expérience acquise en matière de conception et de mise en œuvre de modèles de PEL. L'enregistrement est l'une des façons qui permet aux parties intéressées de connaître

les nouveaux modèles qui ont été développés et de savoir où le PEL est utilisé.

Nous espérons que les professionnels des langues, tout comme les apprenants, apprécieront le nouveau site internet et exploiteront ses multiples ressources.

Site internet du PEL: www.coe.int/portfolio/fr

Contact:
Christopher Reynolds
christopher.reynolds@coe.int





Bulletin éducation



Editorial

La première décennie du XXI^e siècle s'est révélée être une période de grands bouleversements, tendance qui s'est accentuée ces deux ou trois dernières années. Outre les progrès technologiques, certaines évolutions, comme la quête de la démocratie, une sensibilisation accrue aux questions sociales et la solidarité entre les individus, sont positives tandis que d'autres, qui malheureusement viennent trop facilement à l'esprit, comme les créances irrécouvrables, le comportement arrogant et irresponsable des marchés financiers, l'intolérance et l'égoïsme croissants ou bien encore les attentats terroristes, sont, pour le moins, négatives et préjudiciables.

Comme nombre d'autres organisations, le Conseil de l'Europe a pris des mesures pour faire face aux changements sociétaux en réexaminant son rôle et en cherchant à améliorer la pertinence et l'efficacité de ses travaux de défense et de promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. La réforme structurelle nécessaire pour accompagner cette réaffirmation de la pertinence du Conseil et rationaliser les travaux du Secrétariat a débuté le 1^{er} octobre et sera achevée d'ici la fin de l'année.

Dans le cadre de cette réforme, les anciennes directions de l'Éducation et de la Jeunesse ont été réunies et forment désormais les services d'une nouvelle Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation qui, à son tour, fait partie d'une nouvelle Direction générale de la démocratie (DG II). C'est une mesure logique dans l'optique d'améliorer la coopération car les deux services se préoccupent essentiellement de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme dans un cadre non formel en ce qui concerne le secteur de la jeunesse et davantage au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur pour ce qui est du secteur éducatif. L'éducation formelle et l'éducation non formelle ont peut-être beaucoup plus en commun qu'on ne l'imagine. L'enseignement traditionnel s'est grandement inspiré des méthodes pédagogiques non formelles au cours de ces dernières années et la coopération devrait profiter à tous les acteurs concernés qui, en conjuguant leurs efforts, devraient renforcer la portée de notre action.

Autre aspect de la réforme : à partir de 2012, toutes les activités seront menées dans le cadre d'un programme biennal. Les initiatives prises par les services de l'éducation et de la jeunesse s'inscrivent dans le programme sur la citoyenneté



Forum à haut niveau sur le thème « Les systèmes éducatifs en Europe au XXI^e siècle », Kiev, 22-23 septembre 2011. De g. à d.: Ólaf Ólafsdóttir, Mykola Azarov, Premier ministre de l'Ukraine, Dmytro Tabachnik, ministre de l'Éducation et des Sciences, de la Jeunesse et du Sport de l'Ukraine, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle du Luxembourg.